

DECISION n° 2023/ 23

Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Yann DUSZA

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Yann Dusza en sa qualité de chargé de développement, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 22/06/2023

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégrer de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A YANN DUSZA

Domaines	Missions
Affaires générales et correspondances	La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
Affaires générales et correspondances	La signature des significations d'huissiers
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques)
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT